



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE HUMANITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2023 – 2027

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
--------------------	---

1/ Défendre les principes de l'action humanitaire et assurer le respect du droit international humanitaire	7
---	----------

1.1/ Préserver l'espace humanitaire, protéger les populations civiles et les personnels humanitaires	7
---	----------

1.2/ Limiter les conséquences indésirables de la mise en œuvre des sanctions internationales sur l'action humanitaire	8
--	----------

1.3/ Promouvoir le DIH dans les pratiques opérationnelles des forces armées	9
--	----------

2/ Adapter la réponse humanitaire à la superposition des crises	10
--	-----------

2.1/ Mieux prendre en compte la dimension climatique et environnementale	10
---	-----------

2.2/ Poursuivre les efforts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition	13
---	-----------

2.3/ Renforcer les actions en matière de santé et de continuité des soins	14
--	-----------

2.4/ Consacrer les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre comme priorités stratégiques de la réponse humanitaire	15
--	-----------

2.5/ Protéger les enfants, promouvoir leurs droits et développer l'éducation en situation d'urgence	18
--	-----------

3/ Accroître les moyens et transformer les modalités de l'aide humanitaire française pour faire face à des besoins croissants	19
3.1/ Porter l'ambition humanitaire de la France à 1 milliard d'euros par an d'ici 2025	19
3.2/ Proposer des outils de financement flexibles et investir dans l'innovation humanitaire	19
3.3/ Développer une politique de maîtrise des risques adaptée et renforcer la redevabilité et l'information du public	20

4/ Déployer une aide humanitaire agile et efficace à travers des partenariats diversifiés et renouvelés	22
4.1/ Mener une politique humanitaire commune à l'échelle européenne	22
4.2/ Améliorer la coordination avec les autres donateurs de l'aide humanitaire	23
4.3/ Imaginer de nouvelles formes de partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé	23
4.4/ Développer les coopérations interministérielles	24
4.5/ Renforcer les partenariats avec les acteurs humanitaires locaux	24

Synthèse de la stratégie humanitaire de la République française 2023-2027	26
---	----

Annexe : Liste non exhaustive des stratégies et engagements nationaux et internationaux dans le domaine humanitaire	27
---	----



AVANT-PROPOS

■ Un monde en crise, un monde de crises

Le monde connaît des bouleversements sans précédent. En l'espace de quelques années, les crises se sont multipliées, superposées et sont devenues chroniques. Certaines ont changé de nature, d'autres d'ampleur, dans des proportions inconnues jusqu'alors. La hausse en conséquence des besoins humanitaires montre l'impact de ces tendances sur des populations fragilisées dont le nombre augmente chaque année.

En Afghanistan, le retour au pouvoir du régime des Talibans a plongé le pays dans l'extrême pauvreté et conduit femmes et filles à disparaître de l'espace public et à être privées d'accès à l'éducation. La France a poursuivi dans ce contexte d'oppression son soutien à l'hôpital mère enfant de Kaboul et aide plusieurs ONG dans le secteur de la santé. **En Ukraine,** les populations civiles sont depuis bientôt deux ans victimes du plus grand conflit du XXI^e siècle sur le sol européen. Là encore, avec nos partenaires, ce sont plus de 60 opérations logistiques de solidarité qui ont été réalisées pour répondre aux besoins exprimés par les autorités ukrainiennes. Les ONG ont bénéficié du soutien financier de mon ministère pour agir dans les secteurs de la santé, l'énergie, l'eau ou encore le soutien aux familles de déplacés. **Au Sahel,** l'extension des groupes armés terroristes, la montée de l'extrémisme violent et les coups d'Etats successifs ont aggravé une situation humanitaire déjà dramatique. La France a décidé d'y maintenir et de renforcer son assistance humanitaire. **Au Proche-Orient,** les tensions géopolitiques se mêlent au terrorisme et aux violations du droit international, avec des conséquences tragiques sur le plan humanitaire. **La guerre à Gaza** en est une récente illustration, **le conflit qui perdure en Syrie** en est une autre. La protection des populations et des acteurs humanitaires qui tentent de leur porter

secours reste un défi comme l'acheminement de l'aide. **Dans le Haut-Karabakh,** la reprise des affrontements a entraîné le déplacement forcé de milliers de personnes. Notre appui à l'action des Nations Unies, du CICR et des ONG a été renforcé, et un fret médical d'urgence remis aux autorités. La multiplication des catastrophes, l'impact du changement climatique, et la résurgence d'épidémies mondiales sont autant de défis pour les systèmes de réponse aux crises. **Le séisme au Maroc, les inondations en Libye et la COVID-19** l'ont encore récemment montré.

Toujours plus indispensable, l'action humanitaire est pourtant toujours plus entravée. L'espace humanitaire, qualifié de « patrimoine commun » par le Président de la République, est mis en péril par la violence des conflits, qui n'épargnent personne, pas même celles et ceux qui répondent aux besoins des populations sur le terrain. Les difficultés d'accès humanitaire, parfois inscrites dans des stratégies délibérées, ajoutent aux violences ciblant les populations civiles, au financement insuffisant de l'aide, mais aussi au renforcement des contrôles et des blocages administratifs exercés sur la délivrance de l'aide.

■ La France au rendez-vous de ses engagements humanitaires

La stratégie humanitaire de la République française 2018-2022 visait déjà à mieux répondre aux conséquences des crises et des conflits.

Cette stratégie a d'abord consacré une croissance exceptionnelle des financements dédiés à l'action humanitaire, permettant à la France de devenir troisième donateur européen et d'appartenir aux dix principaux donateurs mondiaux¹. Le seuil symbolique des 500 millions d'euros attribués à l'aide humanitaire a ainsi été dépassé fin 2022. De nouvelles facilités budgétaires ont été mises en place, afin de pouvoir répondre à une crise majeure non anticipée. L'an passé, la France a ainsi été en mesure de poursuivre l'octroi d'une aide humanitaire dans les pays ayant fait l'objet d'engagements présidentiels anciens (Syrie, pays du Sahel), tout en répondant à la crise ukrainienne et en maintenant une présence dans des pays souvent présentés comme des « crises oubliées », tels que le Venezuela ou la Birmanie.

1. Source : Commission européenne.

Ce retour de la France sur la scène humanitaire s'est également traduit par une diversification des modes opératoires et des partenaires. L'augmentation des opérations d'aide en nature, le déploiement de missions d'expertise publique, la mobilisation des collectivités territoriales et des fondations, ainsi que le renforcement des coopérations interministérielles ont permis d'apporter à chaque crise une réponse taillée sur mesure et adaptée aux acteurs engagés sur le terrain. Cette diversité dans les modalités d'action a par exemple permis de développer une réponse pertinente de chaque côté de la frontière entre la Turquie et la Syrie, à la suite des séismes de février 2023.

L'intégration de priorités transversales, telles que le genre et le climat, a aussi figuré au cœur de cette stratégie pour une aide humanitaire modernisée, comme en témoignent l'élaboration de la Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement, adoptée par le Conseil de l'Union européenne en mars 2022 et le recours généralisé aux marqueurs OCDE.

Malgré un contexte toujours plus hostile, la défense du droit international humanitaire s'est poursuivie. Notre engagement à lutter contre les conséquences indésirables des sanctions sur l'espace humanitaire a fait partie des lignes directrices de notre action, en particulier au sein des Nations Unies et de l'Union européenne.

Partie prenante active aux mécanismes intergouvernementaux existants, la France est force d'initiative, avec le lancement de nouvelles enceintes de dialogue. L'Appel à l'action humanitaire, en septembre 2019, et l'organisation du premier Forum humanitaire européen, en mars 2022, sous présidence française du Conseil de l'Union Européenne, sont autant de démonstrations du rôle désormais central occupé par la France dans le champ de la diplomatie humanitaire.

■ Une nouvelle stratégie adaptée aux nouveaux défis humanitaires

Là où la stratégie humanitaire 2018-2022 a permis de réaffirmer la position de la France sur la scène internationale, la stratégie 2023-2027 doit être l'occasion de renforcer les engagements déjà pris et de renouveler les modalités de la réponse humanitaire.

Les financements humanitaires atteindront 1 milliard d'euros par an d'ici à 2025, faisant de la France le deuxième donateur européen et le quatrième

mondial. Il s'agit d'un choix ambitieux, au moment même où le déficit de financement humanitaire n'a jamais été aussi important et où la mobilisation de tous est nécessaire. Au-delà des montants, des réponses plus durables, dans une approche nexus, devront être apportées aux crises prolongées, sans perdre la capacité de réaction à l'urgence et aux chocs qui caractérise l'aide française. La France continuera également à répondre aux besoins des populations de façon globale, en agissant dans l'ensemble des secteurs couverts par l'aide humanitaire (alimentation, nutrition, eau, hygiène et assainissement, santé, protection, déminage, etc.).

La défense du droit international humanitaire reste une priorité, pour renforcer la protection des populations civiles et des acteurs humanitaires en temps de guerre. Les principes fondateurs de l'aide – humanité, neutralité, indépendance et impartialité – seront défendus, afin d'en promouvoir la diffusion, la bonne compréhension et le respect par le plus grand nombre.

Les enjeux liés au genre, à l'enfance et au climat seront encore davantage intégrés dans la réponse humanitaire. L'égalité de genre et les droits des femmes et des filles deviendront des éléments prépondérants, avec l'objectif d'atteindre 85 % des financements humanitaires français intégrant cette dimension d'ici à 2027. L'impact des crises climatiques et environnementales sur les besoins humanitaires sera intégré à l'action humanitaire de la France et la réponse aux catastrophes sera renforcée. La protection de l'enfance constituera une priorité transversale et systématique de l'aide humanitaire française. Une attention spécifique continuera d'être portée aux catégories de populations les plus affectées par les crises et les conflits, à savoir, en plus des femmes, des adolescentes et des filles, des enfants et des jeunes, les personnes déplacées de force et celles en situation de handicap.

L'action humanitaire de la France doit aussi mieux s'inscrire dans celle de l'Union européenne, notamment dans le cadre de la capacité d'intervention humanitaire européenne.

En définitive, cette nouvelle stratégie doit permettre, en portant le montant de l'aide à 1 milliard d'euros par an d'ici 2025, de conforter la place de la France comme acteur humanitaire de tout premier plan, au moment où les besoins imposent, aujourd'hui plus encore qu'hier, de défendre une action neutre, indépendante et impartiale.

Catherine Colonna
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

1/

DÉFENDRE LES PRINCIPES DE L'ACTION HUMANITAIRE ET ASSURER LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le respect et la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH), des principes humanitaires et la préservation de l'espace humanitaire constituent des priorités invariablement promues et défendues par la France.

Depuis la dernière stratégie, de nouvelles initiatives ont été lancées par la France, afin de mobiliser la communauté internationale sur les valeurs qui doivent rester au fondement de toute action humanitaire².

La nouvelle stratégie s'inscrit dans la même démarche d'un monde où l'espace humanitaire serait en permanence garanti en tant que « patrimoine commun », pour reprendre les propos tenus par le Président de la République lors de son discours aux Nations Unies en septembre 2020.

1.1/ Préserver l'espace humanitaire, protéger les populations civiles et les personnels humanitaires

Sur de nombreux théâtres de conflit, la violence des parties continue de mettre en péril la neutralité de l'espace humanitaire et entrave l'action des organisations non-gouvernementales (ONG) et de la société civile (OSC). Les difficultés d'accès à l'aide humanitaire persistent pour les populations, qui

restent alors sans solution, malgré la mobilisation internationale pour répondre à leurs besoins. A l'aube de l'année 2024 qui marque le 75^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, la multiplication des attaques contre les personnes protégées par ces textes impose une promotion et une défense renforcées du respect du DIH.

C'est pourquoi la France réaffirme la nécessité de l'application et du respect du DIH, y compris dans le cyberspace, par toutes les voies et dans toutes les enceintes pertinentes. Elle s'engage à rester un acteur fondamental de la promotion du DIH, de la préservation de l'espace humanitaire, de la protection des populations civiles et des personnels humanitaires.

Au niveau national, la France restera vigilante et contribuera à la dénonciation des violations du DIH dans les théâtres de conflit. Elle continuera à contribuer à la documentation des crimes pour permettre les procès contre leurs responsables et à assumer ses responsabilités judiciaires à titre national. Elle développera la formation et la sensibilisation au DIH et aux principes humanitaires à l'intention de tous les acteurs pertinents, notamment les autorités nationales, le personnel militaire et les groupes armés. Elle portera une attention spécifique aux catégories de populations les plus affectées par les crises et les conflits, à savoir les femmes, les adolescentes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes déplacées de force et celles en situation de handicap. Elle condamnera les attaques contre les personnels humanitaires.

². À titre d'illustration : (i) l'Appel à l'action humanitaire, lancé en 2019 avec l'Allemagne, (ii) la présidence d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) dédiée à la protection de l'espace humanitaire en 2021 et (iii) la co-présidence, en marge de la 78^e Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), d'une initiative visant à renforcer la protection du personnel humanitaire, des infrastructures, et le respect du droit international humanitaire.

Au niveau de l'Union européenne, la France œuvrera à la constitution d'un réseau de points de contacts des États membres pour faciliter les prises de paroles communes et fortes, en particulier pour dénoncer les violations du DIH.

Au niveau multilatéral, la France poursuivra ses efforts en faveur de l'initiative visant à encadrer le recours au veto en cas d'atrocités de masse au CSNU, à l'AGNU et au Conseil des droits de l'Homme (CDH). Elle apportera un soutien continu à la Cour pénale internationale (CPI) et aux mécanismes d'enquête des Nations Unies. Elle s'attachera à la mise en œuvre des résolutions du CSNU en la matière, y compris les résolutions thématiques. A ce titre, elle soutiendra la pleine application de la résolution 2417 (2018) du CSNU qui condamne l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Elle mobilisera tous les instruments de l'aide française dans une approche nexus humanitaire-développement-paix. Elle prendra de cette façon toute sa part pour maintenir et étendre la mobilisation internationale en réponse aux besoins du système humanitaire pour faire face aux crises.

La France maintiendra également son engagement en faveur de solutions concrètes visant à renforcer la protection des acteurs de la solidarité internationale. En ce sens, elle facilitera l'accès des ONG à des ressources dédiées pour contribuer à leurs coûts de sécurité et de sûreté. Elle agira également auprès des autres bailleurs pour favoriser le déploiement par les acteurs humanitaires de plans de gestion des risques de sécurité efficaces. Par ailleurs, elle maintiendra son engagement en faveur d'une amélioration de la collecte et du partage des données de terrain, dans le but de maintenir des niveaux élevés de sécurité opérationnelle. Elle contribuera au renforcement des capacités des ONG à s'engager dans des négociations humanitaires, pour un accès durable et fondé sur les principes humanitaires.

Dans la continuité de son engagement pour la délivrance d'une aide rapide et sans entrave, la France poursuivra sa mobilisation en faveur de la prévention et de la lutte contre les contraintes administratives et financières à l'action humanitaire (restrictions sur les visas, problématiques liées à l'enregistrement des

ONG, taxation des activités et des personnels humanitaires, restrictions douanières, etc.). Elle s'appuiera sur son réseau diplomatique pour sensibiliser les acteurs locaux sur l'impact de telles mesures pour les populations civiles et les personnels humanitaires. Elle œuvrera plus largement au lancement d'une initiative faisant de la limitation des obstacles bureaucratiques à l'action humanitaire une condition à la préservation de l'espace humanitaire.

La France réaffirmera son attachement et sa volonté d'œuvrer au respect des principes du DIH relatifs à la conduite des hostilités, y compris dans le recours aux mines antipersonnel, aux bombes à sous-munitions, aux systèmes d'armes létales autonomes et, plus largement, sur les enjeux liés au commerce des armes. Elle accordera une importance particulière à la protection des populations civiles, en particulier en promouvant la mise en œuvre et l'universalisation de la Déclaration politique internationale dite de Dublin, sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées (EWIPA).

Afin de suivre l'opérationnalisation de ses engagements, un rapport sur la mise en œuvre du DIH sera réalisé d'ici 2027.

1.2/ Limiter les conséquences indésirables de la mise en œuvre des sanctions internationales sur l'action humanitaire

Les sanctions constituent un instrument essentiel pour contribuer au maintien de la paix et à la sécurité internationale. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie politique qui vise à la prévention et à la résolution des conflits, à la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, le terrorisme, les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'Homme.

Cependant, leur mise en œuvre peut indirectement peser sur les projets menés par les acteurs humanitaires et même, dans certaines hypothèses, présenter pour elles un risque de criminalisation.

En réponse, et conformément aux annonces du Président de la République lors de la Conférence nationale humanitaire (CNH) de 2020, un travail en opportunité a été mené, en lien avec les acteurs humanitaires, sur les régimes de sanctions de l'Union européenne et des Nations Unies, afin de préserver cet instrument, sans faire peser de contraintes négatives sur les initiatives prises au bénéfice des populations.

Ces réflexions ont abouti en décembre 2022, avec l'adoption par le CSNU, soutenue par la France, de la résolution 2664 prévoyant la mise en place d'une exemption généralisée et transversale à l'ensemble des régimes de sanctions onusiens.

Dans la continuité, la France se mobilisera en faveur de la transposition de la résolution 2664 en droit européen et dans les législations nationales. Elle poursuivra le travail de clarification du contenu des régimes de sanctions dans le cadre de l'adoption d'exemptions humanitaires, afin de s'assurer, d'une part, de l'harmonisation du langage des textes adoptés aux Nations Unies et à l'Union européenne, et, d'autre part, de la rédaction et la mise à jour régulière de lignes directrices destinées aux acteurs humanitaires. La France mettra plus largement en œuvre l'approche transversale décidée par le Conseil européen concernant l'introduction de clauses humanitaires dans les régimes de sanctions autonomes de l'Union européenne.

Parallèlement, la France veillera à assurer la consultation régulière des organisations humanitaires engagées en faveur de la lutte contre les conséquences indésirables de la mise en œuvre des sanctions sur l'espace humanitaire, et dans la mesure du possible, leur intégration aux mécanismes de suivi de mise en œuvre des sanctions. Elle réaffirmera l'absence de criblage des bénéficiaires finaux de l'aide, dans le respect des principes humanitaires.

1.3/ Promouvoir le DIH dans les pratiques opérationnelles des forces armées

Depuis la précédente stratégie, la France a élaboré un plan national de formation au DIH, en concertation avec le CICR, la Croix-Rouge française, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Ce plan national a permis de mobiliser les ministères de la Justice, des Armées, et de l'Europe et des Affaires étrangères, en faveur de la promotion du DIH dans les pratiques opérationnelles des forces armées.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, la France adaptera ses formations, notamment celles dispensées aux conseillers juridiques opérationnels, afin de prendre en considération les défis posés par la résurgence de conflits armés internationaux de haute intensité sur le sol européen. Elle s'assurera d'une diffusion élargie auprès des partenaires du Manuel de droit des opérations militaires publié en 2023 et veillera à son actualisation régulière. La promotion des bonnes pratiques militaires concernant l'intégration du DIH dans les doctrines et les procédures opérationnelles continuera à être encouragée dans les enceintes militaires internationales.

2/

ADAPTER LA RÉPONSE HUMANITAIRE À LA SUPERPOSITION DES CRISES

2.1/ Mieux prendre en compte la dimension climatique et environnementale

Le changement climatique, la perte de la biodiversité et la dégradation de l'environnement constituent l'un des principaux facteurs à l'origine des crises et des besoins humanitaires. Face à ce constat, un renouvellement de l'action humanitaire française s'impose.

Comme l'a rappelé le Président de la République lors du premier Forum humanitaire européen en 2022, la nouvelle stratégie humanitaire doit contribuer à « la mise en place d'un système humanitaire qui prévient, prépare, anticipe et répond aux risques et conséquences du changement climatique ».

La réponse de la France aux crises humanitaires doit désormais permettre de renforcer la résilience et la capacité de réponse aux crises des États et des populations et de limiter l'impact négatif de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement.

a) Accroître la préparation, l'anticipation et la prévention des catastrophes

En 2022, selon le Bureau de la coordination humanitaire (BCAH) des Nations Unies, les catastrophes ont été à l'origine de 53 % des déplacements internes dans le monde (32,6 millions de personnes), devenant la première cause de déplacement interne, devant les conflits. La même source anticipe une augmentation croissante de ces mouvements de populations et estime à plus de 143 millions le nombre de déplacés internes d'ici 2050.

Face à ces constats, la France se mobilise pour garantir une meilleure adaptation au changement climatique, accroître la résilience des populations, garantir la sécurité, la sûreté et la prévention des risques. Rappelés dans la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, ces objectifs obligent à aller vers un système humanitaire plus anticipatif, pour reprendre les termes du Pacte du G7 pour la prévention de la famine et des crises humanitaires adopté en 2021.

La France veillera à mieux prévenir et prendre en compte les risques climatiques et environnementaux dans la réponse humanitaire, en particulier en renforçant l'accès à des infrastructures de base plus résilientes et en accentuant les actions notamment dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Elle travaillera à la mise en œuvre d'actions d'anticipation et de préparation aux catastrophes, afin de contribuer à limiter la hausse des besoins humanitaires et des déplacements de populations induits par les effets du changement climatique. La France est par ailleurs convaincue de l'impact de plans d'action préétablis, de systèmes de veille et d'alerte précoce fiables ainsi que des financements susceptibles d'être débloqués de manière prévisible et rapide sur le maintien de la stabilité. C'est pourquoi elle a soutenu l'initiative CREWS (*Climate risks and early warning systems*), depuis sa création à la COP21 ; soutien qui sera renouvelé en 2024. Parallèlement, elle continuera son engagement en faveur de l'initiative du Bouclier mondial contre les risques climatiques (*Global Shield against Climate Risks*), visant à développer des solutions assurantielles et des financements adaptés aux risques climatiques dans les États vulnérables.

La France étendra aussi sa capacité à répondre en urgence aux catastrophes, conformément aux engagements de la Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement ainsi que de la Charte sur le Climat et l'Environnement, initiée par le Mouvement international de la Croix-Rouge.

Des formations à l'identification des facteurs climatiques et environnementaux dans le déclenchement des crises seront par ailleurs assurées auprès des agents du ministère, afin de garantir une meilleure prise en compte de ces enjeux dans la réponse humanitaire française. Les risques d'instabilité et d'insécurité induits par les changements climatiques devront être mieux intégrés dans les plans nationaux d'adaptation.

La France s'attachera également à développer des mécanismes financiers de contingence avec ses principaux partenaires, afin de donner aux acteurs de l'aide les capacités de se mobiliser en urgence sur des actions non-programmées initialement.

L'articulation des actions d'anticipation, de préparation et d'urgence en Équipe France, en particulier avec l'AFD, sera renforcée, afin de favoriser l'alignement de la réponse des acteurs de l'humanitaire, du développement, du climat et de la sécurité civile.

LA DÉCLARATION DES BAILLEURS DE L'AIDE HUMANITAIRE SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

- Coconstruite avec les acteurs humanitaires français dans le cadre du groupe de travail climat-humanitaire à partir de 2021
- Adoptée par le Conseil de l'Union européenne à l'initiative de la France et de la Commission européenne en mars 2022
- Présentée lors du Forum humanitaire européen en mars 2022

4 ENGAGEMENTS DE LA DECLARATION

1. Encourager le renforcement des investissements dans les travaux de prévention, préparation, anticipation et réponse aux catastrophes dans une démarche systémique et multirisques, particulièrement avec et auprès des communautés les plus vulnérables, en y associant la société civile, le secteur humanitaire et le secteur privé des pays développés et en développement.

2. Contribuer à une amélioration de la coopération et des partenariats entre gouvernements, bailleurs, et acteurs de l'aide. Le renforcement de cette coordination pourrait notamment permettre de limiter les risques de sur-crisis dont les mobilités humaines, et de renforcer la mise en œuvre de

réponses adéquates en termes de réduction des risques de catastrophes, d'adaptation au changement climatique et de développement à plus long terme.

3. Accentuer nos efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte sur la biodiversité générées par les actions humanitaires afin de contribuer à atteindre les objectifs de limitation du réchauffement climatique de l'accord de Paris.

4. Favoriser la mise en place des conditions nécessaires à l'adoption de pratiques écoresponsables par les organisations humanitaires internationales et les partenaires locaux.

STOCKS PRÉPOSITIONNÉS

Dans un objectif d'efficacité et de réduction de l'empreinte de son action, la France fait appel à des solutions de stockage localisées à proximité de zones fréquemment impactées par des catastrophes.

Ce pré-positionnement stratégique et global permet des interventions humanitaires plus diverses et rapides, particulièrement à destination de populations éloignées. Il favorise notamment une participation accrue à la mise en œuvre du mécanisme FRANZ, qui depuis 1992 permet

de coordonner la réponse d'urgence régionale avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en cohérence avec la Stratégie française en Indopacifique, lancée en 2018.

Les stocks contiennent des matériels de première nécessité (non périssables et sans entretien) mobilisables rapidement en cas de demande d'assistance émise par un pays de la zone. Ils ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats de 2 500 personnes, notamment en termes d'abri et d'eau potable.

LE STOCK HUMANITAIRE EN GUADELOUPE

Le stock est localisé dans le **centre de déminage de la sécurité civile** à Pointe-à-Pitre, en vertu d'une convention signée le 5 septembre 2019 par le CDCS et la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

En cas de mobilisation, la manipulation des stocks est assurée par la DGSCGC avec le soutien, pour la manutention, d'un transporteur privé mandaté par le CDCS et en coordination avec la Plate-Forme d'Intervention Régionale Amériques Caraïbes (PIRAC).

LE STOCK HUMANITAIRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le stock humanitaire est conservé sur la **zone militaire de Sainte Amélie des Forces armées de Polynésie Française (FAPF)**, en vertu de la convention entre le CDCS et les FAPF signée le 27 mars 2020.

La gestion courante du stock est assurée par la **Délégation territoriale de la Croix-Rouge**. Le matériel a été acheminé avec le concours de la fondation CMA CGM et le stock a été inauguré, en présence du Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française, en juillet 2020.

LE STOCK HUMANITAIRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le stock du CDCS à Nouméa est entreposé auprès de la **délégation territoriale de la Croix-Rouge française en Nouvelle-Calédonie** depuis la signature le 19 août 2019 d'une convention de partenariat entre le CDCS et la Croix-Rouge française.

La délégation territoriale de la Croix-Rouge assure la manipulation des stocks en cas de mobilisation pour une réponse d'urgence.

Un nouveau partenariat entre le Centre de Crise et de soutien (CDCS) et la Croix-Rouge française (CRF) viendra renforcer et étendre les capacités de réponse aux catastrophes de la France.

b) Réduire les émissions de gaz à effet de serre, l’empreinte sur l’environnement et la biodiversité générées par l’action humanitaire, et favoriser l’adoption de pratiques écoresponsables

L’action humanitaire de la France doit contribuer à atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale, notamment de limitation du réchauffement climatique de l’Accord de Paris, ainsi qu’à stabiliser voire inverser la perte de biodiversité, au titre des objectifs fixés par le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal en 2022. La France promouvra des mesures ayant un impact positif pour l’environnement et la biodiversité.

A cet égard, la France poursuivra le travail de coopération entre bailleurs européens, afin de s’assurer de la mise en œuvre de la Déclaration des bailleurs de l’aide humanitaire sur le climat et l’environnement et de l’élargir à de nouveaux signataires. Au niveau de l’Union européenne, la France appellera à la mise en place d’un exercice commun de quantification des émissions de gaz à effet de serre des pays signataires issues de l’aide humanitaire, afin de progresser vers la réduction de l’empreinte environnementale de l’aide humanitaire.

La France soutiendra l’accélération de la prise en compte par les acteurs humanitaires de l’impact environnemental et climatique de leur réponse, à la fois dans l’élaboration de leurs projets et dans leur transition vers des pratiques écoresponsables et bas carbone.

2.2/ Poursuivre les efforts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

En 2023, plus de 238 millions de personnes sont confrontées à une situation d’insécurité alimentaire aigüe dans 48 pays et territoires. Cette tendance s’est accentuée ces dernières années en raison de l’augmentation des conflits, des chocs économiques et des événements climatiques majeurs. La pandémie de COVID-19 et les conséquences de l’agression russe contre l’Ukraine ont renforcé des phénomènes déjà largement observés depuis 2014.

Dans ce contexte, la France a augmenté significativement ses financements en vue d’apporter une assistance aux populations dans les domaines de l’alimentation et de la nutrition. Entre 2019 et 2022, les crédits dédiés à l’Aide alimentaire programmée (AAP) ont été multipliés par plus de quatre³. Au total, tous canaux humanitaires confondus, la France a consacré en 2022 plus de 265 millions d’euros à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

La mobilisation de la France s’est aussi traduite par l’impulsion d’initiatives à l’échelle multilatérale, telle que FARM (*Food and agriculture resilience mission*) en mars 2022, qui vise à répondre à l’urgence et à contribuer à renforcer les souverainetés alimentaires locales. En 2023, elle a présidé un événement ministériel intitulé « Appel pour la sécurité alimentaire », en marge de la 78^e Assemblée générale des Nations Unies.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, l’amélioration à long terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste au cœur des priorités françaises.

a) Renforcer les actions d’assistance alimentaire aux populations et améliorer leur résilience

Après l’avoir ratifiée en 2017, la France poursuivra la mise en œuvre des principes de la Convention de Londres relative à l’assistance alimentaire. Sur le plan financier, les efforts français seront concentrés sur les

3. Augmentation de 33,5 M€ à 140,4 M€.

besoins les plus critiques, pour faire face aux situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère et intervenir dans les terrains sujets à d'importantes fragilités chroniques, en particulier ceux exposés aux catastrophes naturelles. Par mesure d'efficacité, ces actions devront s'articuler avec celles engagées dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

Les crises prolongées feront aussi l'objet d'un soutien renforcé, en mobilisant tous les instruments de l'aide française, dans une approche nexus humanitaire-développement-paix.

Le soutien au Service aérien des Nations Unies (UNHAS) géré par le Programme alimentaire mondial (PAM) sera poursuivi, afin d'assurer une continuité des services de transport de passagers, de fret léger et des capacités d'évacuation médicale et sécuritaire indispensables à l'ensemble de la communauté humanitaire. Ce soutien renouvelé s'inscrira dans le développement du partenariat entre la France et le PAM pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

La France encouragera les achats sur les marchés locaux ou régionaux, ainsi qu'aux petits producteurs, en particulier aux femmes et aux jeunes, afin de renforcer la résilience des systèmes alimentaires localement.

b) Lutter contre la malnutrition, notamment infantile et maternelle

Aucune région du monde n'est épargnée par la malnutrition infantile. Nombre de pays cumulent même un « triple fardeau » – carences nutritionnelles, sous-nutrition et surpoids –, régulièrement déploré par le système onusien⁴.

Pour apporter une réponse globale à la malnutrition, au moins 50 % de l'enveloppe annuelle dédiée à l'Aide alimentaire programmée (AAP) visera des projets consacrés à la nutrition. Priorité sera en particulier donnée à la sous-nutrition et à la période cruciale des 1 000 premiers jours (de la conception à l'âge de 2 ans de l'enfant).

COALITION POUR L'ALIMENTATION SCOLAIRE

- Lancée en septembre 2021 à l'initiative du PAM, de la France et de la Finlande lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires durables, la Coalition a pour objectif de fournir à chaque enfant un repas sain et nutritif à l'école d'ici 2030.
- La Coalition a tenu sa première réunion mondiale à Paris les 18 et 19 octobre 2023, sous le haut-patronage du Président de la République.
- Le Brésil a intégré le trio de coprésidences, aux côtés de la France et de la Finlande, depuis octobre 2023.

À l'échelle multilatérale, la France se mobilisera dans le cadre du sommet « Nutrition pour la croissance » (*Nutrition for Growth - N4G*), afin de continuer à engager la communauté internationale dans la lutte contre la malnutrition. Les efforts réalisés dans le cadre de la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire seront par ailleurs poursuivis.

2.3/ Renforcer les actions en matière de santé et de continuité des soins

Les conflits, les crises et les catastrophes empêchent les populations et les communautés d'accéder à des soins de santé de qualité, ainsi qu'à des services de base, tels que la vaccination. Le personnel et les infrastructures de santé sont en outre régulièrement la cible de violences et d'entraves, entraînant des conséquences à plus long terme sur la viabilité des systèmes de santé. A rebours des progrès obtenus en début de siècle, les courbes d'évolution en matière de santé physique et mentale tendent ainsi à se stabiliser voire à s'inverser dans plusieurs géographies, comme en Ukraine, en Afghanistan, en Somalie ou au Yémen.

⁴. En 2022, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF, 22,3 % des enfants de moins de 5 ans étaient affectés par un retard de croissance (sous-nutrition chronique), 6,8% par l'émaciation (sous-nutrition aiguë) et 5,6 % par le surpoids.

DES PARTENARIATS MULTILATÉRAUX EN SANTÉ MONDIALE ÉGALEMENT MOBILISÉS DANS DES CONTEXTES D'URGENCE OU DE CRISE HUMANITAIRE

Gavi, l'Alliance du Vaccin, a récemment développé son dispositif d'urgence à travers deux initiatives :

(i) La création d'une Réserve humanitaire (*humanitarian buffer*), introduite dans le cadre de l'administration de la plateforme COVAX en 2021, qui vise à acheminer des doses de vaccins contre la pandémie de COVID-19 auprès des populations déplacées.

(ii) La révision en juin 2022 de la politique d'intervention de l'agence en situation d'urgence et de fragilité, dont l'objectif est à la fois d'étendre le soutien de Gavi aux populations réfugiées et d'offrir des marges de manœuvre complémentaires à l'Alliance pour intervenir de façon réactive dans les situations les plus urgentes.

Pour sa part, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme déploie un fonds d'urgence, de plus en plus mobilisé. Au total, 110 M USD ont été mobilisés depuis sa création en 2014 en réponse à des situations de crise ou d'urgence humanitaire, notamment en Afghanistan, en Ukraine et au Pakistan.

Dans le cadre de sa contribution au Fonds mondial, la France mobilise également son programme *L'Initiative*, géré par Expertise France qui finance des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la santé en zones de crise, notamment en Ukraine ou en Birmanie.

En réponse, la France restera fidèle à son engagement historique pour la continuité des soins, y compris dans les contextes de crise, comme elle le réaffirme dans sa stratégie en santé mondiale pour 2023-2027.

Elle s'engage ainsi à préserver l'accès des catégories de populations les plus affectées aux personnels, aux services et aux produits de santé, notamment dans les domaines de la santé mentale et du soutien psychosocial. La situation des populations réfugiées et déplacées fera l'objet d'une attention spécifique. La prévention et la réponse aux épidémies, notamment celles d'origine hydrique, demeureront également un axe central de la réponse française.

Par ailleurs, la France favorisera la continuité des soins humanitaires à travers la mobilisation de l'ensemble des instruments en santé mondiale, bilatéraux mais aussi partenariaux. L'assistance médicale d'urgence et l'envoi de matériel de santé resteront un axe majeur de la réponse française. À l'échelle multilatérale, la France maintiendra sa contribution à des fonds spécialisés, tels que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, et à l'Alliance du vaccin (Gavi), pour mettre en œuvre des programmes d'urgence.

2.4/ Consacrer les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre comme priorités stratégiques de la réponse humanitaire

Les inégalités de genre et les violences sexuelles sont accentuées par les crises et les conflits, dont les femmes, les adolescentes et les filles sont les premières victimes. L'interruption des services de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile ainsi que les difficultés d'accès aux méthodes de contraception modernes et aux soins complets d'avortement ont des conséquences directes sur la hausse des besoins humanitaires des femmes, des filles et des minorités de genre.

Une réponse humanitaire efficace doit promouvoir des solutions inclusives. Elle doit ainsi être en mesure de répondre aux besoins des populations dans leur ensemble, tout en tenant compte des effets

différenciés des crises sur les situations individuelles. C'est pourquoi la France doit continuer de renforcer l'inclusion des catégories de populations les plus affectées par les crises dans la réponse humanitaire. Le respect et la promotion des droits fondamentaux des femmes, des adolescentes et des filles, des minorités de genre ainsi que leur participation effective au processus de décision et de délivrance de l'aide constituent à cet égard des leviers indispensables pour leur autonomisation et le renforcement de leurs capacités. La prise en compte des besoins spécifiques des personnes déplacées de force et de celles en situation de handicap, conformément aux initiatives engagées pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire⁵, restera aussi des axes majeurs de la réponse française.

Plus spécifiquement, en adoptant une diplomatie féministe en 2019, la France a fait des droits des femmes et des filles, de l'égalité de genre et des droits et santé sexuels et reproductifs des priorités de son action internationale. Elle s'est également dotée d'une Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), en cours de renouvellement, et participe à la mise en œuvre du troisième plan d'action genre de l'Union européenne (GAP III). Elle promeut et met en œuvre l'Agenda Femmes, Paix, Sécurité, notamment à travers son troisième plan national d'action.

a) Améliorer la prise en compte des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre dans la réponse humanitaire

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, la France renouvelle son engagement en faveur de l'intégration transversale et systématique de l'égalité de genre et des droits des femmes et des filles dans la réponse humanitaire. Elle continuera de soutenir des actions qui prennent en compte l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles, les besoins et les risques spécifiques liés. Elle portera une attention particulière au soutien des organisations locales de droits des femmes et des filles et identifiées comme féministes. **En accord avec ses engagements, réaffirmés par la Ministre à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2023, la France**

augmentera la part des financements visant à promouvoir l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles en contexte humanitaire dans ses contributions aux agences des Nations Unies.

Plus largement, 85 % des financements humanitaires français devront intégrer les enjeux liés à l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles d'ici 2027 et 20 % à titre principal, conformément aux objectifs du GAP III de l'Union européenne. Les partenaires humanitaires seront ainsi encouragés à appuyer et à favoriser les projets qui répondent à cette priorité. Une attention particulière sera portée aux actions d'éducation d'urgence, garantissant le droit des filles à l'éducation, et à la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents en contexte de crise. Les financements humanitaires français suivront les engagements inscrits dans la loi du 4 août 2021 visant à ce que 75 % des financements bilatéraux intègrent l'égalité de genre et 20 % y soient dédiés d'ici 2025.

Au niveau bilatéral, européen et multilatéral, la France encouragera les États et les acteurs humanitaires à adhérer au *Compact Femmes, Paix et Sécurité et Action Humanitaire*, lancé à l'occasion du Forum Génération Égalité en 2021. Elle mettra en avant la nécessité de prendre en compte l'impact significatif des crises sur les femmes et les filles et d'apporter une réponse humanitaire appropriée. Elle poursuivra son soutien aux agences spécialisées des Nations Unies, notamment ONU Femmes et le FNUAP, et les initiatives internationales en faveur du déploiement d'une réponse humanitaire inclusive.

b) Prévenir et lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre

La France soutiendra les actions menées pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre. Elle favorisera le déploiement d'infrastructures garantissant la protection des survivantes et la mise en place systématique de mécanismes de prévention et de réponse à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels. Elle poursuivra le développement d'outils dédiés, notamment en matière de formation. Elle poursuivra son engagement en faveur des principes défendus

5. Parmi lesquelles : la charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire lancées en 2016 ainsi que les lignes directrices pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, élaborées par le Comité Permanent Inter-Agences (IASC) en 2019.

dans le cadre de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence lancé en 2013.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de cet objectif, la France poursuivra le développement d'outils dédiés, notamment des formations sur la prise en compte du genre et de la protection des femmes, des adolescentes et des filles contre les violences sexuelles en situation de conflit et post-conflit, dans la réponse humanitaire.

Plus spécifiquement, la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre constituera un enjeu prioritaire pour la France, tout comme la prise en charge des survivantes et survivants. Elle continuera ainsi à soutenir le Fonds mondial pour les survivantes et les survivants de violences sexuelles liées aux conflits (*Global Survivors Fund*), lancé sous présidence française du G7 en 2019 et co-fondé par Mme Nadia MURAD et Dr Denis MUKWEGE, co-récipiendaires du prix Nobel de la Paix en 2018.

Enfin, en lien avec la stratégie internationale de la France en matière de droits et santé sexuels et reproductifs 2023-2027, la France s'engage à promouvoir le dispositif minimum d'urgence (DMU) en santé sexuelle et reproductive, et notamment l'accès à la contraception d'urgence et aux soins complets d'avortement, incluant les avortements médicamenteux, comme une réponse humanitaire vitale.

c) Renforcer la participation des femmes et des filles à l'action humanitaire et aux processus de décision

La France favorisera l'accès et la contribution effective des femmes, actrices indispensables de la réponse humanitaire et de la résolution des conflits, à tous les espaces de dialogue, de négociation et de décision pertinents à l'échelle nationale, européenne et multilatérale.

ENGAGEMENTS DE LA FRANCE POUR UNE RÉPONSE HUMANITAIRE INTÉGRANT LE GENRE

- Soutien au lancement du **Fonds mondial pour les survivants et survivantes de violences sexuelles liées aux conflits** en 2019 renouvelé pour trois années (2024-2026)

- Création du **Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)** en 2020 et contribution à hauteur de **134 M€ (2020-2022)**, renouvelée avec **250 M€ (2023-2027)**

- **Stratégie internationale de la France en matière de Droits et Santé Sexuels Reproductifs 2023 – 2027**

- **Stratégie internationale de la France en matière de diplomatie féministe**

2.5/ Protéger les enfants, promouvoir leurs droits et développer l'éducation en situation d'urgence

D'après l'UNESCO, 127 millions d'enfants et d'adolescents vivent dans un pays en crise ou en conflit, soit plus de la moitié de la population mondiale non-scolarisée. Cette situation affecte majoritairement les adolescentes et les filles, qui représentent les deux tiers des jeunes ne parvenant pas à poursuivre leur scolarité du secondaire.

Face à ce constat, la France restera mobilisée pour soutenir l'accès à une éducation inclusive et de qualité des enfants et des adolescents les plus affectés en situation d'urgence, comme elle l'a rappelé en approuvant la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en 2015. Elle participera à la mise en œuvre des actions portées par l'Union européenne, qui alloue déjà 10 % de son budget humanitaire annuel à l'éducation en situation d'urgence (ESU).

En réponse, la France s'engage à adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant et à intégrer la protection de l'enfance ainsi que des droits de l'enfant, dont le droit à l'éducation, au cœur des priorités transversales et systématiques de la réponse humanitaire, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021.

Elle augmentera les financements dédiés à l'accès à une éducation inclusive et de qualité en situation d'urgence, dans une approche multisectorielle pour répondre aux besoins holistiques de l'enfant (santé physique et mentale, alimentation, etc.) et renforcer des possibilités d'apprentissage dans des environnements sûrs et inclusifs. Elle ciblera en priorité les enfants et les adolescents les plus touchés et les plus marginalisés, en particulier les jeunes déplacés, réfugiés, abandonnés, orphelins, en situation de handicap ou vivant en zones reculées. Une attention spécifique sera également accordée aux adolescentes et aux filles.

La France continuera de soutenir et de promouvoir la participation des enfants et des jeunes (y compris des organisations œuvrant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, et des enfants et jeunes défenseurs de leurs droits), dans la réponse humanitaire et la résolution de crises et de conflits, et dans les programmes et projets les concernant, en conformité avec l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité. Elle favorisera l'accès et la contribution effective des enfants et des jeunes à tous les espaces de dialogue, de négociation et de décision pertinents à l'échelle nationale, européenne et multilatérale.

La France mettra en place des formations spécifiques adaptées pour les enseignants et le personnel éducatif intervenant en contexte humanitaire. Elle œuvrera en faveur d'une plus grande résilience des systèmes éducatifs en encourageant les synergies et la coordination entre les différents acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix.

Au niveau bilatéral, multilatéral et européen, la France continuera de porter un plaidoyer soulignant l'importance de l'éducation primaire et secondaire comme levier de protection des enfants et des adolescents face aux crises, en concertation avec les parties prenantes intéressées. Elle promouvra les Principes et Engagements de Paris, adoptés en 2007, visant à protéger les enfants contre l'utilisation et le recrutement par des groupes ou des forces armées d'une part, et à faciliter leur libération et leur réinsertion dans leurs communautés, d'autre part. Elle poursuivra également la mobilisation autour des Principes de Vancouver, élaborés en 2017, sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Elle continuera de se mobiliser dans la lutte contre l'impunité, en apportant un soutien aux mécanismes internationaux dédiés.

L'ensemble de ces priorités seront notamment défendues à travers le soutien de la France à « Education Cannot Wait », fonds multilatéral hébergé par l'UNICEF et dédié à l'éducation en situation d'urgence et de crises prolongées, à hauteur de 40 millions d'euros sur la période 2024-2027.

3/

ACCROÎTRE LES MOYENS ET TRANSFORMER LES MODALITÉS DE L'AIDE HUMANITAIRE FRANÇAISE POUR FAIRE FACE À DES BESOINS CROISSANTS

3.1/ Porter l'ambition humanitaire de la France à 1 milliard d'euros par an d'ici 2025

La précédente stratégie ambitionnait un doublement des moyens dédiés à l'action humanitaire française, avec un objectif fixé à 500 millions d'euros par an en 2022. Cet objectif a été dépassé, avec 653 millions d'euros en 2022. Ces moyens renforcés ont permis à la France de devenir le troisième bailleur européen et l'un des dix premiers mondiaux.

Dans le cadre de la présente stratégie, la France s'engage à maintenir ses efforts pour atteindre un objectif d'un milliard d'euros par an d'ici 2025, conformément aux nouvelles orientations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 18 juillet 2023.

Afin d'aller vers une réponse humanitaire plus concertée, une réunion autour de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en présence des partenaires de la France sera désormais organisée annuellement.

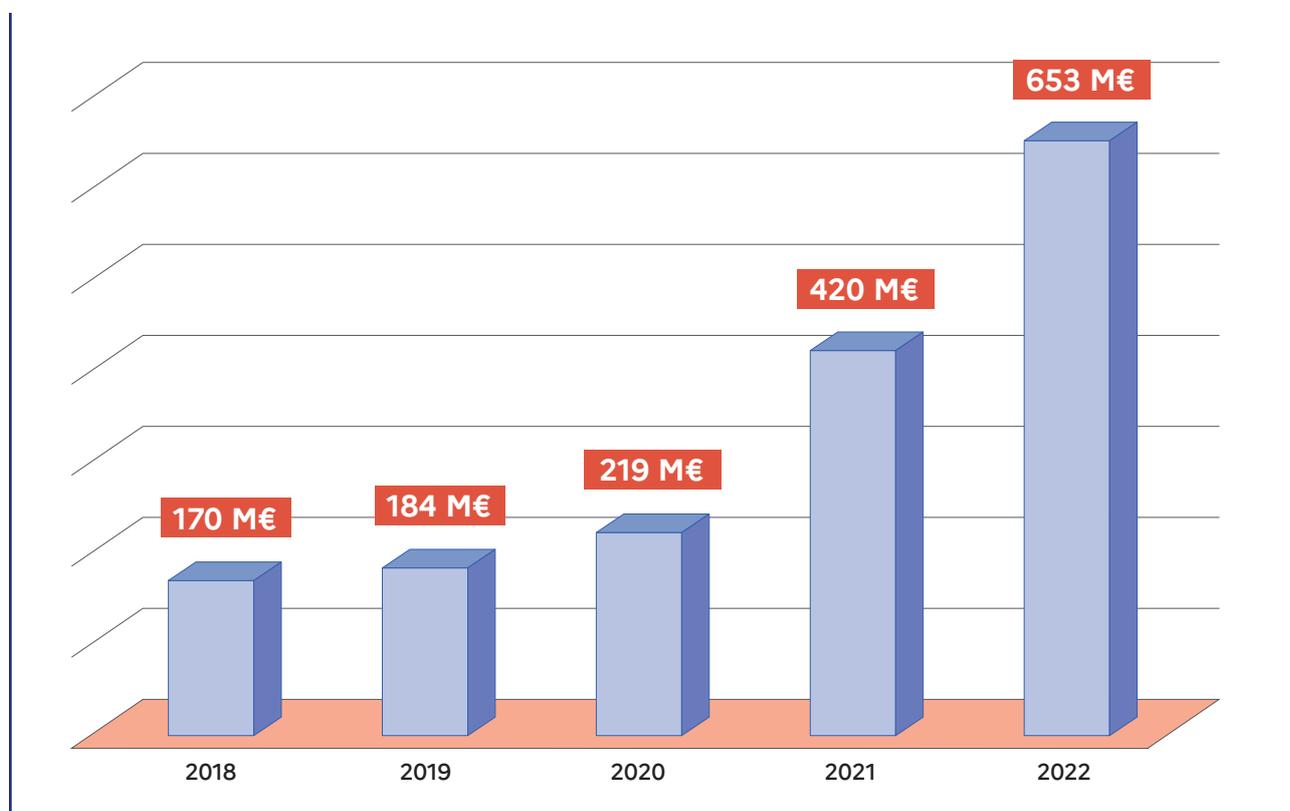
3.2/ Proposer des outils de financement flexibles et investir dans l'innovation humanitaire

Afin de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs humanitaires et d'améliorer la réponse aux crises, la France a initié des réflexions pour faire évoluer les modalités de délivrance de l'aide, et ainsi mieux les adapter aux réalités de terrain et à l'évolution rapide des crises. Ces réflexions ont abouti à la nécessité de développer des instruments de financement plus flexibles fondés sur des partenariats stratégiques.

Dans cette logique, le Centre de crise et de soutien (CDCS) expérimentera le déploiement de partenariats stratégiques pluriannuels avec des ONG reconnues pour leur expertise, leurs capacités opérationnelles et de gestion. Cette nouvelle approche permettra de renforcer les capacités de réponse aux urgences des principaux partenaires du CDCS et de mieux répondre aux crises prolongées. Dans le même temps, la France renforcera le soutien aux fonds flexibles des agences des Nations Unies et aux organisations internationales.

L'innovation humanitaire devra également être plus et mieux accompagnée. C'est pourquoi l'appel à projets pour l'innovation humanitaire lancé à la suite

MONTANT DE L'AIDE HUMANITAIRE FRANÇAISE (EN MILLIONS D'EUROS)



de la CNH de 2020 et porté par le CDCS sera non seulement renouvelé, mais les montants accordés seront augmentés. Les projets sélectionnés seront plus systématiquement partagés avec les autres donateurs, notamment la DG ECHO, pour favoriser leur passage à l'échelle et la diffusion de pratiques innovantes dans le secteur humanitaire. Par ailleurs, une rencontre dédiée à l'innovation humanitaire continuera à être organisée annuellement, afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et la mise en place de synergies. La France poursuivra également son soutien aux initiatives innovantes portées par les agences des Nations Unies, le CICR et la FICR.

3.3/ Développer une politique de maîtrise des risques adaptée et renforcer la redevabilité et l'information du public

L'aide humanitaire, parce qu'elle intervient dans des géographies de crise et de conflit, doit faire l'objet d'une politique de maîtrise des risques robuste, conforme aux engagements de l'Etat, en particulier dans le champ de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT). Une telle politique doit cependant rester souple et ne pas constituer une entrave disproportionnée à la mise en œuvre d'une réponse humanitaire rapide et efficace.

Dans la ligne des propos tenus par le Président de la République lors de la CNH de 2020, la France développera également une approche plus partenariale en matière de redevabilité et de maîtrise des risques, laissant une plus grande place au dialogue avec les ONG. Elle renforcera sa politique d'audit et d'évaluation pour aller vers une meilleure analyse d'impact des projets financés. Des réflexions seront engagées pour déployer une redevabilité préventive, consistant à renforcer les contrôles préalables à l'octroi de financements pour accorder une plus grande souplesse aux partenaires dans le suivi des projets.

Par ailleurs, la France poursuivra l'effort d'harmonisation, de simplification et de digitalisation des procédures au sein du ministère. Une étude approfondie des cadres de redevabilité appliqués par les différents bailleurs de l'équipe France contribuera à leur mise en cohérence.

L'augmentation des efforts de redevabilité ne doit pas seulement reposer sur les partenaires humanitaires. C'est pourquoi la France veillera à la participation des ONG dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie 2023 – 2027 et maintiendra un dialogue régulier et inclusif avec tous les acteurs intéressés, notamment lors de l'organisation de la Conférence nationale humanitaire tous les deux ans. Elle renforcera également le dialogue stratégique avec les agences humanitaires des Nations Unies et les organisations internationales spécialisées.

La communication autour de l'action humanitaire française sera intensifiée, afin d'assurer une plus grande transparence dans la délivrance de l'aide et renforcer l'information du public. Un rapport annuel sur l'aide humanitaire sera publié. Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour mieux informer les populations bénéficiaires de l'aide.

4/

DÉPLOYER UNE AIDE HUMANITAIRE AGILE ET EFFICACE À TRAVERS DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS ET RENOUVELÉS

4.1/ Mener une politique humanitaire commune à l'échelle européenne

L'organisation du premier Forum humanitaire européen en 2022 a concrétisé un engagement présidentiel pris à l'occasion de la dernière Conférence nationale humanitaire.

Initiative lancée sous présidence française du Conseil, cet événement annuel est devenu un temps fort de l'agenda humanitaire européen.

Ce premier Forum a été l'occasion pour le Président de la République d'appeler au développement d'une « politique humanitaire commune », que la stratégie humanitaire de la République Française 2023-2027 doit incarner.

a) Une action humanitaire française coordonnée avec l'action européenne et ses outils

La réponse humanitaire française prend de plus en plus appui sur les mécanismes européens de réponse d'urgence. Dans le même temps, la coordination entre les Etats membres de l'Union européenne s'amplifie, notamment à travers le mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU) et la capacité européenne de réponse aux crises humanitaires (EHRC), amorcée sous présidence française du Conseil de l'UE.

La France renforcera son partenariat avec l'Union Européenne et ses Etats membres dans le domaine humanitaire, en particulier en matière d'appui logistique des partenaires. La coordination avec les délégations de l'Union européenne sera par ailleurs intensifiée à l'échelle locale, pour assurer une plus grande cohérence dans les actions menées en équipe Europe. Concrètement, ce renforcement des liens entre les réseaux diplomatiques français et ceux de l'Union européenne permettra également le partage de bonnes pratiques, l'identification de partenaires communs et encouragera les financements conjoints.

b) Pour une action humanitaire au rang des principales priorités européennes

Afin de développer une véritable « politique humanitaire commune », la France s'assurera que les enjeux humanitaires demeurent parmi les priorités endossées par toutes les enceintes européennes. Elle œuvrera en vue d'harmoniser les positions de l'UE et ses Etats membres, tant au sein des instances européennes que dans les instances internationales et multilatérales, particulièrement au sein des Nations Unies.

Afin que les enjeux climatiques et environnementaux restent en haut de l'agenda humanitaire européen, la France appuiera la Commission européenne dans le suivi de la mise en œuvre des engagements de la Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire pour le climat et l'environnement. A cet égard, elle coorganisera avec l'Union européenne des réunions annuelles de suivi dédiées. Elle poursuivra les efforts pour rallier de nouveaux soutiens à cette déclaration.

4.2/ Améliorer la coordination avec les autres donateurs de l'aide humanitaire

Face aux crises et conflits, la France promeut une approche globale et de long terme pour anticiper plus efficacement les risques et agir sur les causes profondes des fragilités. En ce sens, elle œuvre déjà en faveur d'une meilleure coordination des acteurs intervenant sur le nexus humanitaire-développement-paix, dont l'AFD.

Cette approche restera le cadre d'action privilégié en équipe France pour renforcer l'efficacité de l'aide, mieux répondre aux besoins des populations et contribuer à leur sécurité internationale. Ces différents efforts de coordination ne doivent conduire à remettre en cause les principes humanitaires.

La France poursuivra et renforcera sa participation au sein des enceintes de dialogue des donateurs de l'aide humanitaire. Elle s'engagera dans les réunions du « Grand Bargain », et en faveur des initiatives d'échanges de bonnes pratiques entre les donateurs humanitaires, telles que le « Good Humanitarian Donorship ».

En vue d'élargir la base des donateurs, la France encouragera le développement de nouvelles coopérations avec les bailleurs humanitaires émergents et potentiels, conformément à l'approche commune de l'UE adoptée en la matière en mai 2023.

4.3/ Imaginer de nouvelles formes de partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé

Les collectivités territoriales jouent déjà un rôle dans la réponse d'urgence à l'international. Elles peuvent contribuer à un fonds de concours, le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), afin de participer à l'aide d'urgence mise en œuvre par l'Etat⁶. Outre une participation financière à la réponse étatique, les collectivités peuvent aussi intervenir directement à travers leurs propres instruments et la coopération décentralisée. Les interactions entre l'Etat et les collectivités territoriales seront encore intensifiées en particulier à travers des échanges plus réguliers avec les associations représentatives des communes, des départements et des régions de France.

« GRAND BARGAIN »

Le « Grand Bargain », lancé lors du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul en mai 2016, est un accord conclu entre 66 donateurs – dont la France – et des organisations humanitaires visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action humanitaire, combler le déficit de financement de l'aide humanitaire, élargir la base des donateurs et travailler à la réduction des besoins.

Les signataires se concentrent sur les six priorités suivantes :

- Localisation de l'aide humanitaire
- Financements de qualité
- Approche nexus
- Participation des populations affectées
- Action d'anticipation
- Financements innovants

6. Entre 2018 et 2023, les contributions des collectivités territoriales à ce fonds de concours ont atteint près de 11,5 M€, dont 8,6 M€ mobilisés sur la seule année 2022 en réponse aux conséquences de l'agression russe en Ukraine.

Le renforcement de la place des fondations et du secteur privé dans l'aide humanitaire sera également engagé, afin de soutenir la réponse d'urgence française. En 2023, le Conseil de l'UE a encouragé les efforts visant à établir des partenariats entre les secteurs humanitaire et privé, dans ses conclusions sur les mesures à prendre pour combler le déficit de financement humanitaire. Le MEAE applique déjà une politique volontariste vis-à-vis du secteur privé, qui peut contribuer à l'aide d'urgence à travers un fonds de concours dédié⁷. Il mène en outre des actions humanitaires en partenariat avec des fondations, en particulier à travers l'octroi de dons en nature ou la mise à disposition de capacités opérationnelles.

4.4/ Développer les coopérations interministérielles

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères joue de plus en plus un rôle intégrateur de la réponse d'urgence, en association notamment avec le ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, le ministère des Armées et le ministère de la Santé et de la Prévention. De telles coopérations interministérielles consistent notamment dans :

- 1. L'organisation de missions d'expertises publiques :** potabilisation de l'eau, missions médicales, recherche et sauvetage, images satellites ;
- 2. La délégation de crédits aux ambassades :** achats d'équipements et de matériel sur les marchés locaux ;
- 3. L'apport d'une aide en nature :** envoi de matériel correspondant aux besoins exprimés par les autorités locales et les acteurs humanitaires, parfois en lien avec les fondations privées et d'entreprises mettant à disposition gratuitement des biens et prestations.

Cette coopération interministérielle sera poursuivie et renforcée, afin d'amplifier la capacité de la France à intervenir comme opérateur de l'action humanitaire.

4.5/ Renforcer les partenariats avec les acteurs humanitaires locaux

Les acteurs humanitaires locaux sont les meilleurs experts de la réponse aux crises, en raison de leur connaissance du terrain et des populations. Lors du Sommet humanitaire mondial de 2016, la France s'était déjà engagée à renforcer la localisation de l'aide pour s'assurer que ces acteurs occupent une place centrale dans l'évaluation des besoins et la délivrance de l'aide.

Une large consultation engagée en 2022 auprès de 61 acteurs humanitaires locaux a permis d'identifier de nouvelles recommandations à intégrer dans la stratégie humanitaire 2023 – 2027.

a) Promouvoir l'intégration des acteurs humanitaires locaux dans les enceintes de dialogue pertinentes

La France soutiendra une plus grande participation et consultation des acteurs humanitaires locaux dans toutes les enceintes de dialogue, de concertation et de négociation pertinentes à l'échelle nationale, européenne et multilatérale. Elle organisera une réunion internationale dans le cadre du « Grand Bargain » et du « Good Humanitarian Donorship » pour partager les bonnes pratiques en matière de localisation.

La France reconduira le processus de consultation des acteurs humanitaires locaux engagé en 2022, afin de les consulter lors de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie humanitaire 2023 – 2027 et en amont de la prochaine stratégie. Les engagements pris par la France dans le domaine humanitaire seront plus systématiquement présentés aux ONG locales, par l'intermédiaire des ambassades.

⁷ Entre 2018 et 2023, les contributions des entreprises françaises à ce fonds de concours ont été multipliées par cinquante pour atteindre plus de 2,5 M€.

b) Favoriser l'augmentation des financements humanitaires dédiés à la localisation

La France poursuivra l'augmentation des financements humanitaires dédiés à la localisation de l'aide d'ici 2027, en renforçant, d'une part, ses contributions au Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes (DREF) de la FICR et aux « Country-based Pooled Funds » (CBPF) des Nations Unies notamment, et d'autre part, en renforçant le montant des financements alloués directement aux ONG locales.

La France œuvrera pour améliorer la visibilité et renforcer l'accès des acteurs humanitaires locaux aux différents canaux de financement, tant dans le domaine humanitaire que dans celui du développement.

c) Garantir la participation des acteurs locaux dans l'action humanitaire française

La France favorisera le développement de partenariats équitables avec les acteurs humanitaires locaux, afin de valoriser l'expertise locale tout en facilitant ces transferts de compétences entre ONG. Plus largement, la France s'engage à soutenir des initiatives pour le développement des capacités opérationnelles et organisationnelles des acteurs locaux pour répondre plus efficacement aux urgences.

La France veillera à l'intégration autant que possible des acteurs humanitaires locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets humanitaires. Les projets en consortium avec des acteurs locaux seront privilégiés dans l'octroi de financements.

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE HUMANITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2023-2027

Cette stratégie doit permettre, en portant le montant de l'aide à **1 milliard d'euros** par an d'ici 2025, de **conforter la place de la France comme acteur humanitaire de tout premier plan**, au moment où les besoins imposent, aujourd'hui plus encore qu'hier, de défendre une action neutre, indépendante et impartiale.

1/ DÉFENDRE LES PRINCIPES DE L'ACTION HUMANITAIRE ET ASSURER LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

- Préserver l'espace humanitaire et protéger les populations civiles et les personnels humanitaires
- Limiter les conséquences indésirables sur l'action humanitaire de la mise en œuvre des sanctions internationales
- Promouvoir le DIH dans les pratiques opérationnelles des forces armées

3/ ACCROÎTRE LES MOYENS ET TRANSFORMER LES MODALITÉS DE L'AIDE HUMANITAIRE FRANÇAISE POUR FAIRE FACE À DES BESOINS CROISSANTS

- Porter l'ambition humanitaire de la France à 1 milliard d'euros par an d'ici 2025
- Proposer des outils de financement plus flexibles et investir dans l'innovation humanitaire
- Développer une politique de maîtrise des risques adaptée et renforcer la redevabilité et l'information du public

2/ ADAPTER LA RÉPONSE HUMANITAIRE À LA SUPERPOSITION DES CRISES

- Mieux prendre en compte la dimension climatique et environnementale
- Poursuivre les efforts en matière de sécurité alimentaire et nutrition
- Renforcer les actions en matière de santé et de continuité des soins envers les populations
- Consacrer les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre comme priorités stratégiques de la réponse humanitaire
- Protéger les enfants, promouvoir leurs droits et développer l'éducation en situation d'urgence

4/ DÉPLOYER UNE AIDE HUMANITAIRE AGILE ET EFFICACE À TRAVERS DES PARTENARIATS DIVERSIFIÉS ET RENOUVELÉS

- Mener une politique humanitaire commune à l'échelle européenne
- Améliorer la coordination avec les autres donateurs de l'aide humanitaire
- Imaginer de nouvelles formes de partenariat avec les collectivités territoriales et le secteur privé
- Développer les coopérations interministérielles
- Renforcer les partenariats avec les acteurs humanitaires locaux

ANNEXE

LISTE NON EXHAUSTIVE DES STRATÉGIES ET ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX*

- 3^e plan d'action genre de l'Union européenne (GAP III)
- Accord de Paris en matière climatique
- Agenda 2030
- Agenda de financement du développement durable
- Agenda Femmes, Paix, Sécurité
- Agenda Jeunes, Paix, Sécurité
- Alliance globale pour la coopération efficace au développement
- Appel à l'action humanitaire, 2019
- Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, 2013
- Appel à l'action pour un secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène de survie et de résilience, 2023
- Coalition pour l'alimentation scolaire, 2021
- Convention de Londres relative à l'assistance alimentaire (ratifiée par la France en 2017)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, 2010
- Conclusions du Conseil sur l'aide humanitaire, 2021
- Conclusions du Conseil sur le déficit de financement humanitaire, 2023
- Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement, 2022
- Déclaration sur la sécurité dans les écoles, 2015
- *Global Shield against Climate Risks*, 2022.
- Initiative CREWS (*Climate risks and early warning systems*), 2021
- Principes et Engagements de Paris, 2007

ENGAGEMENTS FRANÇAIS

- Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)
- Stratégie internationale de la France en matière de droits et santé sexuels et reproductifs (2023-2027)
- Stratégie française en santé mondiale (2023-2027)
- Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable (2019-2024)
- Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (2020-2030)
- Stratégie française internationale de prévention des crises la France en matière de droits et conflits santé sexuels et reproductifs (2023 – 2027)
- Stratégie internationale pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion (2017-2021)/ La prochaine Stratégie internationale de la France pour l'éducation de base (2024-2028)
- Stratégie Société civile et engagement citoyen 2023-2027

* Par ordre alphabétique.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
37 Quai d'Orsay, 75007 Paris, France

© MEAE 2023
Maquettage : Iskouhi Mouradian